

## COMPTE RENDU du Conseil d'Orientation du 30/01/2024

Les membres du CO se sont retrouvés à Chauffry, salle des Associations

### Membres du CO :

Présents : Dehan Gerhart, Fayolle Serge, Garnier Séverine, Le Quellec Marie-Thérèse, Newland Véronique, Renaud Jean-Luc, Richard Marie, Bosdure Dominique, Buisson Jane, Charon-Noger François, D'hondt Régis, Guidi Sandrine, Judas Gurvan, Landrieux Elisabeth, Charlier Joëlle

Excusés : Gérard Duchauchoy, Weyl Arlette, Kramer Daniel, Judas Gurvan

### Membres des Commissions

Présents : Mercier-Kalayan Claudine, Salmon Stéphane, Régnier Cyprien, Roy Philippe

### Excusés :

Jarry Guy, Lussan Chanthany

Petit mot d'accueil de Marie-Thérèse Le Quellec, référente, habitant Chauffry, qui donne quelques explications sur son village.

Marie Richard précise les points du jour :

- Mise en relation des membres des commissions
- Fonctionnement des commissions
- Information sur les évènements à venir et les actualités
- Galette des Rois

L'ordre du jour est repris par la Secrétaire Générale qui présente le tableau des différentes commissions (qui a été envoyé à tous les membres du CO et les membres des commissions).

Les membres de certaines commissions qui ne sont pas élus au CO, sont invités à se présenter à savoir :

Pour la Commission Culture, éducation, sport et santé – Monsieur Charon-Nocher et Madame Claudine Mercier-Kalayan se présentent. Cette dernière accepte d'être Coordinatrice du pôle de cette commission.

### Commission Agriculture et Forêt

Messieurs Salmon et Cyprien Régnier.

### Commission Aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine

Madame Séverine Garnier évoque sa commission. Cette dernière accepte d'être Coordinatrice de pôle de cette commission.

Il est évoqué par M. Roy les chemins ruraux qui sont des chemins piétons lesquels peuvent ne pas être entretenus par les Communes, et les voiries communales qui doivent être entretenues par

les Communes absolument. Les chemins ruraux sont pour une grande partie disparus. Il s'agit de faire un recensement de ces derniers, cela date d'une loi de 1850 qui préconisait cet inventaire. Cette disparition est bien regrettable, car cela gêne l'élaboration de certains circuits de randonnées

Véronique Newland demande si le PNR pourrait être moteur dans la démarche de réhabilitation des chemins ruraux.

Jean-Luc Renaud répond que dans la note biodiversité, ce dernier a fait ajouter le recensement des chemins ruraux, parce que Philippe Roy a raison cette loi de 1850 prévoit la préservation des chemins ruraux à long terme à la fois pour la circulation, la randonnée mais également parce que l'on s'est aperçu des vertus en termes de biodiversité de ces chemins, qui constituent aussi des corridors pour les continuités écologiques. C'est donc à ce titre là que cela a été intégré dans la note stratégie de biodiversité et ce d'autant plus qu'une loi récente (3DS) du 21 février 2022 invite les communes à actualiser leurs inventaires.

Au sujet de la préservation des chemins ruraux, il y a deux aspects différents qui peuvent être aussi complémentaires : le recensement dont parle Philippe Roy et l'intégration dans les PLUI et les cartographies des chemins et liaisons douces comme éléments protégés.

Il est rappelé qu'il a été envoyé à tous, la liste des coordonnées des membres des commissions. Après quelques rectifications, cette liste va être envoyée à nouveau.

Gerhart Dehan fait un exposé concernant les deux réunions de la commission Administration.  
– Finances - Communication

Par ailleurs, il a été décidé que les comptes rendus des commissions seront envoyés de manière plus large contrairement à ce qui était prévu initialement., (c'est-à-dire aux membres du CO et membres des commissions). Les comptes rendus de la commissions Administration seront donc envoyées à la suite du présent CO.

Un nouveau dépliant doit être réalisé par le SMEP en vue de la Foire de Coulommiers. Il nous a été demandé de faire des propositions pour ce dépliant. Il est proposé de modifier « Oui au PNR »

En interne, de la Commission Administration générale, Communication. Il doit être créé un atelier communication, après appel à candidatures, la charge est confiée à Gurvan Judas, si celui-ci accepte. Une réunion doit être faite très rapidement avant le 12 février, date de la prochaine réunion du SMEP. Gerhart doit être tenu informé de ce qui se passe dans l'atelier, au titre de Coordinateur de Pôle, sans prendre la charge de l'atelier. Arlette Weyl a fait la demande pour faire partie de cet atelier.

Les fiches de présence aux événements seront gérées par le Secrétariat.

Pour la Foire de Coulommiers, nous aurons un stand à l'intérieur du grand barnum, le SMEP se charge de régler la moitié du coût de la location.

Il est rappelé le courriel du 19 janvier :

*Lors d'une absence à une Commission vous devez prévenir votre Coordinateur de Pôle qui se chargera de mettre en place la suppléance dans l'ordre des voix recueillies. (Suppléant 1 – Suppléant 2)*

*En cas d'absence prolongée (ex : vacances), vous devez prévenir la Secrétaire Générale afin qu'elle organise, en lien avec le Secrétariat du SMEP, le suivi des commissions dans lesquelles vous intervenez.*

*Les trois élus titulaires et les deux suppléants élus pour représenter le CLD dans une commission thématique du SMEP **constituent un pôle.***

*Le Coordinateur de Pôle peut mettre en place en interne des réunions de travail préparation aux réunions du SMEP ou utiles au fonctionnement du CLD ; des participants extérieurs pourront y être invités sous réserve d'en prévenir les Référénts. Ces réunions en interne peuvent être faites en présentiel mais également en visio ou audio-conférence, de façon à faciliter la participation et le partage des points de vue.*

*Le Coordinateur de Pôle fait retour des réunions du SMEP et du travail mené en interne par un écrit synthétique aux Référénts et à la Secrétaire Générale, et le présente oralement au Conseil d'Orientation. Ces comptes rendus seront diffusés largement.*

*Le Coordinateur de pôle prend soin de s'assurer que la représentation du CLD dans les réunions de Commission thématique du SMEP soit complète et respecte lors de chaque séance, les règles fixées par les statuts du SMEP (et notamment toujours 3 présents (soit 3 titulaires et en cas de besoin un suppléant))*

Il est évoqué les évènements pour l'année à venir :

**Foire de Coulommiers, les 22,23,24 et 25 mars,**

**Foire artisanale de La Ferté-sous-Jouarre les 4 et 5 mai ,**

**TROC'PLANTES à Voulangis le samedi 27 avril,**

**Chauffry - Journée de la Planète le 26 mai 2024,**

Il faudrait que notre stand puisse être présent dans d'autres manifestations sur d'autres parties du territoire. (Voir Verdelot – Crécy la Chapelle – Mouroux – Couilly - etc....) A ce titre, il s'agirait de se renseigner auprès des syndicats d'initiative.

Elisabeth Landrieux nous entretient de la fermeture de l'office du tourisme de Crécy la Chapelle. Marie Richard suggère une interpellation de Gilles de Beaulieu et/ ou Eric Gobard.

Actualités :

Sdrif-E – Enquête publique sur le Sdrif.

On ne peut porter une parole conjointe du CO/CLD sans autorisation préalable du SMEP

Il y aura une permanence de la commission d'enquête dans chaque chef -lieu de canton – Ces personnes viendront à La Ferté-sous-Jouarre (1 fois), Coulommiers (2 fois). A titre individuel, chacun peut déposer une contribution écrite, soit sur les registres papier, soit sur le registre électronique. La Commission Administration, communication peut demander le 12 février à la commission du SMEP si une contribution du CO est autorisée.

Les présents sont invités à la photo de groupe et au pot de l'amitié,

La séance est close à 19 h 45.